

La soupe au caillou de l'Agora



LE BULLETIN DE L'AGORA POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ
une édition spéciale de la Soupe au caillou

Numéro 1 - 21 octobre 2001

Météo

Aujourd'hui



Température 6°C
30% de possibilité
d'averses

Demain



Température 7°C
30% de possibilité
d'averses

Agora pour un Québec sans pauvreté du 20 au 28 octobre

L'Agora est lancée!

Bonjour tout le monde! Ça y est, l'Agora pour un Québec sans pauvreté... et riche de tout son monde est maintenant prête à accueillir la visite.

Hier (dimanche), une soixantaine de personnes ont assisté au lancement de l'Agora. Elles ont pu visiter les lieux qui sont installés dans une grande tente chauffée et une vaste roulotte.



Rachel Lacasse, Lucienne Cadoret et Martine Sansfaçon

Vivian Labrie a expliqué aux participantEs les grands enjeux de cette Agora. Un de ces enjeux est de convaincre le gouvernement et les parlementaires d'améliorer la loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans le sens de propositions du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. Le temps est venu de saisir pleinement cette occasion de faire un pas majeur, vers une société plus solidaire et plus égalitaire.

En guise de déclaration inaugurale, Lucienne Cadoret, Martine Brassard et Rachel Lacasse ont ensuite lu un texte qu'elle ont consignées avec 11 autres personnes en situation de pauvreté. Ce texte, «Enlever les obstacles, changer votre regard», avait été remis, le 17 octobre dernier, aux députéEs de l'Assemblée nationale du Québec, à l'occasion d'un échange dans le cadre de la Journée internationale de l'élimination de la pauvreté.

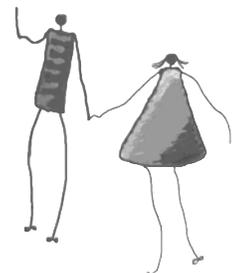
Par la suite, la troupe Mise au jeu a assuré une animation théâtrale qui a abordé les principaux thèmes qui traverseront la semaine.

L'Agora est un espace... un lieu d'échange, un lieu de réflexion et d'analyse... en vue d'agir! Nous vous invitons à venir l'habiter, à le rendre chaleureux et... bouillonnant. Venez faire votre tour! Et si c'est déjà fait, revenez vite, on s'en nuit déjà!

LA PAROLE DU JOUR

"TU NE PEUX PAS RESTER DIGNE QUAND ON TE FAIT AVANCER AVEC UN BÂTON ET UNE CAROTTE"

EXTRAIT DU MOT DE CONCLUSION SIGNÉ PAR 14 PERSONNES
EN SITUATION DE PAUVRETÉ SUITE À UN ÉCHANGE
AVEC DES PARLEMENTAIRES LE 17 OCTOBRE 2002



Thème de ce lundi

Les couleurs de la pauvreté

HORAIRE

Lundi 20 octobre

- 10:00 Les couleurs de la pauvreté. Animation
- 12:00 Le point citoyen. Bulletin de nouvelles interactif.
- 14:00 Pourquoi une approche fondée sur les droits? Atelier
- 16:00 Agora libre.
- 19:00 De la proposition de loi du Collectif au projet de loi 112... Soirée publique.

Demain, mardi 21 octobre :

- 10:00 Croisement de savoirs sur "Pauvreté et accès aux services publics". Sur inscription.
- 12:00 Le point citoyen. 14:00 Le barème plancher et sa nécessité. Atelier.

Horaire de la commission

La commission chargée de la consultation sur le projet de loi n° 112, Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, siégera au Salon rouge le:
22 octobre 2002 de 9 h 30 à 12 h 30;
23 octobre 2002 de 9 h 30 à 12 h 30 et de 15 h à 18 h;
24 octobre 2002 de 9 h 30 à 12 h 30 et de 15 h à 18 h.

Entre les idées reçues et le saut qualitatif

Après avoir siégé cinq jours depuis le 1er octobre, la commission parlementaire sur le projet de loi 112 navigue entre les positions variées qui lui sont exposées et il est encore difficile de dire où elle logera. Le terrain est relativement situé : il y a un certain consensus autour de l'idée d'une loi et le débat, du moins à la commission, est moins partisan que d'habitude.

La première semaine de la commission a permis de faire émerger un certain nombre de questions qui seront reprises pendant l'Agora. Les suivantes ont été placées sur les murs et attendent vos éclairages : 1. la façon d'améliorer les revenus des personnes en situation de pauvreté, 2. la façon d'aborder les droits et les responsabilités, 3. l'égalité en droits versus l'égalité des chances, l'opportunité de réduire les écarts, 4. le fait de classer les personnes en situation de pauvreté selon leur aptitude au travail, 5. la façon de contrer les préjugés, la mesure de la pauvreté, 6. ses possibilités et ses pièges, 7. l'utilité ou non de définir la pauvreté et l'exclusion, 8. la façon d'agir sur la pauvreté au travail, 9. la manière de tenir compte des différentes façons de contribuer à la société, 10. les mesures les plus urgentes. Plusieurs ont insisté auprès de la commission pour une clause d'impact. La question de l'indépendance du comité conseil et de l'Observatoire sera cruciale pour l'efficacité de la loi. De même l'implication plus grande des parlementaires et du public.

La deuxième semaine d'octobre a été l'occasion d'un détour par le Forum national sur le déséquilibre fiscal, qui a rappelé où est le nerf de la guerre : dans les choix collectifs sur la façon d'orienter les finances publiques quant aux décisions de dépenser.

La ministre de la Solidarité sociale l'a rappelé lors de la période de questions la semaine dernière à l'occasion du 17 octobre, Journée internationale de l'élimination de la pauvreté. Y avait-il un message à ses collègues lorsqu'elle a affirmé qu'«indépendamment du déséquilibre fiscal dans lequel nous vivons actuellement, nous avons indiqué, comme gouvernement, que la lutte à la pauvreté est une priorité»? Chose certaine les aberrations liées à des règles du système qui occasionnent des traitements discriminatoires commencent à faire l'objet de prises de conscience. À ce sujet le déjeuner-rencontre du 17 octobre dernier entre personnes en situation de pauvreté et parlementaires aura eu un impact remarqué et repris à la période de question, notamment par la présidente de la Commission, Monique Gagnon-Tremblay. Confrontée par le témoignage de Lucienne Cadoret sur le fait que l'indemnisation pour victime d'acte criminelle qu'elle reçoit lui est déduite de sa prestation d'aide sociale, elle a rappelé ses collègues parlementaires à leurs responsabilités d'agir pour apporter des solutions.

Lors de cette même période de questions, la ministre, fustigeant les récents propos méprisants d'un animateur de radio, a interpellé l'ensemble des parlementaires sur la nécessité de se lever haut et fort pour lutter contre les préjugés «qui, il faut en convenir persistent beaucoup trop».

Par ailleurs la Commission des droits de la personne a débusqué un nœud du problème avec la loi 112, ouvrant par le fait même une piste de solution. La définition de la pauvreté proposée à l'article 2 du projet de loi est annoncée dans l'énoncé de politique comme étant inspirée de la définition du Comité des droits économiques, sociaux et cul-

turels des Nations Unies. En fait il y a une bonne différence entre les deux.

Voici ce que dit l'article 2 : «Pour l'application de la présente loi, on entend par pauvreté la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé de manière durable des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique et favoriser son inclusion active dans la société québécoise.»

La définition des Nations Unies dit plutôt: «Dans la perspective de la Charte internationale des droits de l'homme, la pauvreté peut être définie comme étant la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privée de manière durable des ressources, des moyens, des choix, de la sécurité et du pouvoir nécessaire pour jouir d'un niveau de vie suffisant et d'autres droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux.»

Nous tenions à un débat public pour mettre la question sur la table. Il est en cours. Manifestement, la qualité de ce débat marque une évolution dans le discours public sur la pauvreté. La partie n'est toutefois pas gagnée. Le test de vérité se situera au niveau des améliorations qui seront apportées à la loi et des décisions qui seront prises sur les aberrations dénotées, les solutions proposées et les mesures urgentes réclamées. À cet égard la différence entre les deux définitions ci-dessus marque bien le chemin à accomplir pour mener l'ascenseur à l'étage suivant.

Au cours des prochaines semaines, il sera très important de converger sur tout ce qui mettra le projet de loi 112 bien droit sur cet axe des droits.

Vivian Labrie

Le vox pop

Journaliste: Yvette Muise
Images: Régent Lacroix
Transcription: Shano Everett



La question du vox pop est posée à monsieur et madame tout-le-monde par une équipe de journalistes du Mouvement personne d'abord. Les opinions qui y sont exprimées n'engagent que leurs auteurEs.

Comment on pourrait en arriver à un Québec sans pauvreté?

JEANNINE



Les pauvres sont plus pauvres et les riches sont plus riches. Moi je suis retraitée et je vis avec 10 000\$ par année. C'est pas un gros char, hein?

LILIANNE



Ça prendrait plus d'implication de la part des gouvernements et peut-être aussi plus d'incitation au travail pour les gens qui sont sans travail, pour les inciter à retourner sur le marché du travail. Ceux qui ne peuvent pas (travailler), il faudrait les aider plus. (...) Y'a des gens qui sont pauvres parce qu'ils le veulent, aussi. Ils ne savent pas comment s'administrer.

ALINE



Éliminer les préjugés, je pense que ça serait très important. Et si l'on faisait plus confiance aux autres, si au lieu de les regarder avec des yeux critiques, de regarder leurs incapacités, si on regardait aussi leurs capacités.

LOUISE



Si les richesses étaient mieux partagées et si chacun faisait sa part pour penser à son voisin.

LINE



J'ai eu beaucoup de précarité d'emploi; J'ai perdu un emploi à cause d'une restructuration et je me suis retrouvée sur l'aide sociale. À 48 ans, c'est pas toujours évident. Sans passer par le cas par cas, il faut voir qu'il y a des gens qui veulent s'en sortir et qui sont prêts à travailler.

JESSIE



Il faudrait qu'il y ait plusieurs mesures gouvernementales qui soient prises et beaucoup d'efforts. C'est certain que c'est possible, mais c'est à long terme. Chaque personne ne peut pas nécessairement y arriver seule, c'est tout le monde ensemble, toute une ville, toute une province qui vont être capable d'y parvenir.

FRANCINE



Il faudrait que la loi sur l'élimination de la pauvreté soit acceptée au niveau du gouvernement et que ça soit très fort.

Ce que vous pourrez faire à l'Agora...

Votre vote est un appui!



Un scrutin, avec bulletin de vote, liste électorale, urne et tout et tout, se déroulera tout au long de l'Agora. Vous êtes invitéEs à consulter la position du Collectif et à prendre position pour ou contre une loi 112 améliorée dans le sens des ses demandes. Les résultats de ce vote pourront aider à faire avancer l'idée d'un projet de loi 112 améliorée.

Le sentier des préjugés

D'un côté du sentier vous trouverez des bulles blanches qui reprennent la parole de gens qui vivent en situation de pauvreté. Ces bulles exposent tout le malheur que peuvent causer les préjugés et les moyens qu'on doit prendre pour combattre ces préjugés. De l'autre côté, les bulles sont noires. Elles reprennent des paroles, écrites ou entendues, qui maintiennent et encouragent les préjugés véhiculés contre les personnes en situation de pauvreté.

Information et analyse

Un coin d'information et d'analyse a été aménagé dans la roulotte. Vous pouvez consulter la documentation mis à votre disposition afin d'enrichir l'analyse faite sur les débats qui ont cours à la commission parlementaire sur la loi 112.

Les Boîtes de compétences



L'Agora sera l'occasion de revoir les différentes façons de contribuer à la société et de sortir de la logique tout à l'emploi. Personne ne fait rien et chaque jour tous et chacun «offre un cadeau» à la société sans que ce soit reconnu. Des gens font du bénévolat, d'autres s'occupent de leurs enfants, d'autres encore militent ou ont la charge d'autres personnes. Les boîtes de compétences se veulent un moyen de réfléchir à cette question et, d'encore une fois, défaire les préjugés, encore trop nombreux. Des cartons seront disponibles pour les gens qui veulent remplir une boîte de compétence et nous nous engageons à les transmettre aux députés québécois.

Objet : Pauvreté



C'est une exposition que vous pouvez visiter et même enrichir. Elle est composée d'objets que des gens ont amené parce qu'ils représentaient pour eux/elles ce que c'est de vivre en situation de pauvreté. Chaque objet est accompagné d'une étiquette en faisant l'explication. Vous êtes invitéEs à venir nous porter un objet. Des étiquettes seront à votre disposition pour les installer au fur et à mesure.

Il nous fera plaisir de vous lire!



Un livre de commentaires est disponible. Il nous fera plaisir de lire à la suite de cette belle semaine.

De 1998 à 2000, suite à une grande consultation populaire qui a impliqué des milliers de personnes, dont un grand nombre de personnes en situation de pauvreté, le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté a rédigé une proposition de loi en bonne et due forme.

Le Collectif est constitué de 28 organisations communautaires, syndicales, féministes, religieuses, étudiantes et coopératives et d'un réseau actif dans 16 des 17 régions du Québec. Il est fort de l'appui de plus de 1800 organisations.

Nous vous invitons à consulter notre site internet pour en savoir davantage.



Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

C.P. 1352 Terminus, Québec (Québec), G1K 7E5

téléphone: (418) 525-0040 télécopieur: (418) 525-0740

collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca